Le Secrétaire
du Comité de Bassin

SEANCE DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

DU 15 MARS 2022

130ème SEANCE

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE a tenu sa 130ème séance le 15 mars 2022 au Louvre-Lens.

La séance était présidée par Monsieur André FLAJOLET, Président du Comité de Bassin Artois-Picardie.

Dans le cadre de ce Comité de Bassin, a eu lieu une séance exceptionnelle du Conseil d'Administration le temps du point élection n°2.5.

Secrétariat : Agence de l'Eau Artois-Picardie - 200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 818 - 59508 Douai Cedex
Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 71 52 95 - www.eau-artois-picardie.fr

LISTE D'EMARGEMENT

Décompte Votes SDAGE ET PDM : Présences : 46* / 79 Mandats : 16 VOTANTS : 62 (l'ensemble des membres du Comité de Bassin)	Décompte Elections points n°2.1 à 2.4 : Présences : 18* / 31 Mandats : 7 VOTANTS : 25 (collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales)

PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (32)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Député	*Vacant*		
Sénateur (Titulaire)	CARDON Rémi	Présent	
Sénateur (Suppléant)	MARCHAND Frédéric	Excusé	
Régions / Hauts de France	TACCOEN Jean-Michel	Présent	
	VANNOBEL Bernadette	Présente	
Départements / Nord	QUATREBOEUFS Marie-Hélène	Présente	
Départements / Pas-de-Calais	DISSAUX Jean-Claude	Excusé	Mandat à Mme LEVEUGLE
Départements / Aisne	MOLET Delphine	Présente	
Départements / Somme	HAUSSOULIER Stéphane	Excusé	Mandat à M. DEFLESSELLE
Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB)	LENGLET Bernard	Présent	
	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	
Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE)	MALLET Dominique	Excusée	Mandat à M.FLAJOLET
	ROUZE Thierry	Présent	
Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	FLAMENGT Georges	Excusé	Mandat à M. LENGLET
	STAELEN Edith	Présente	
Communes rurales ou EPCI ayant compt dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	DEFLESSELLE Claude	Présent	
	PAGERIE Marie-Claude	Excusée	Mandat à Mme MOLET
	RAOULT Paul	Présent	
	TELLIEZ Nathalie	Excusée	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1agglo de plus de 100 000 hab	BEZIRARD Alain	Excusé	
	LEMAIRE Patrick	Présent	
	OGIEZ Gérard	Présent	
	SAVARIEGO Isabelle	Présente (arrivée 10h20)*	
Communes du littoral	DACHICOURT Pierre-Georges	Présent	
	PASSEBOSC Brigitte	Présente	
	RINGOT Bertrand	Excusé	Mandat à Mme PASSEBOSC *(blanc)*
Communes ou groupements de com / Divers	CORDIER Nicole	Excusée	
	FLAJOLET André	Présent	
	LECLERCQ Jérôme	Présent	
	LESNE Marie-Sophie	Excusée	
	MAMETZ Danielle	Présente	
	ROSSIGNOL Françoise	Excusée	
Président d'une Commission Locale de l'Eau	FONTAINE Jean-Paul	Excusé	Mandat à Mme MAMETZ

REPRESENTANTS DES USAGERS NON ECONOMIQUES (16)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Associations agréées de Protection de la Nature	HERBAUT Francine	Excusée	Mandat à M.HUGENTOBLER
	HUGENTOBLER Eric	Présent	
	PATRIS Jacques	Excusé	Mandat à M. BARBIER
Associations agréées de Protection de la Nature ayant compétence dans le domaine du littoral ou des milieux marins	BIGNON Jérôme	Excusé	
	BURROW Coralie	Excusée	Mandat à M. BARBIER
Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels	BARBIER Luc	Présent	
Associations actives en matière d'activités nautiques	RENARD Daniel	Présent	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	CADET Jocelyne	Présente	
	SAILLIOT Pascal	Excusé	Mandat à Mme CADET
Instances cynégétiques	BUTEL Yves	Excusé	
Associations agréées de Défense des Consommateurs	BULA Danièle	Excusée	
	SIX Alain	Excusé	
Personnes qualifiées	FAICT Olivier	Excusé	
	MORICE Laurence	Excusée	Mandat à Mme NORRANT
	NORRANT Caroline	Présente	
	LEDOYEN Alexandre	Présent	
REPRESENTANTS DES USAGERS ECONOMIQUES (16)			
Agriculture	CRETE Françoise	Excusée	
	LEVEUGLE Emmanuel	Présent	
Agriculture biologique	TUPIGNY Hélène	Présente	
Sylviculture	ANSELIN Hubert	Présent	
Aquaculture	TROIN Bernard	Excusé	
Pêche maritime	RICARD Morgane	Excusée	
Conchyliculture	QUINAULT Philippe	Excusé	
Tourisme	LEPINE Francis	Présent	
Industrie	BALDUREAUX Martine	Excusée	Mandat à Mme VASSANT
	LEFEBVRE Jérôme	Présent	
	BOUCHAIN Judith	Excusée	
	VASSANT Charlotte	Présente	
Industrie compétence dans le domaine du tourisme littoral	ROBERT Clément	Excusé	Mandat à M. LEFEBVRE
Industrie portuaire en relation avec le milieu marin	POIRIER Thierry	Excusé	Mandat à M. LEFEBVRE
Distributeur d'eau	BENARD Didier	Présent	
Producteur d'electricité et producteur d'hydroélectricité	SPADAVECCHIA Catherine	Présente	

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (16)		
" Sous-collège "	Présents	Mandats
Préfet de la Région NPDC Picardie(HDF), Préfet Coordonnateur de Bassin - LECLERC Georges-François	Présent	Mandat à M. FLAJOLET (Président du CB), après son départ (11h40)
DREAL HDF, délégué de Bassin *ou son représentant*	Excusé	Représenté par Mme BARDY, M.PREVOST , M.GREVET
SGAR HDF *ou son représentant*	Excusé	Représenté par Mme FURNE
DRAAF HDF *ou son représentant*	Excusé	Représenté par M.FLORID
DRFiP HDF et du département du Nord *ou son représentant*	Excusé	Représenté par Mme TAVERNIER
Rectrice de région académique ou son représentant	Excusée	Représentée par Mme ABDELLATIF et M.CAMPAGNE
Directeur Interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord *ou son représentant*	Excusé	Pas de représentant
Directrice Territoriale NPDC de VNF *ou son représentant*	Excusée	Représenté par M. MATRAT
Directeur Régional HDF du BRGM *ou son représentant*	Présent	
Directeur Général de l'IFREMER *ou son représentant*	Excusé	Mandat à M. DAUPLEY, Directeur Régional HDF du BRGM
Déléguée Manche Mer du Nord du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres *ou son représentant*	Excusée	Représentée par Mme MELENEC
Directeur de l'ARS des HDF *ou son représentant*	Excusé	Représenté par M. POLLET
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque *ou son représentant*	Excusé	Représenté par M. LEFRANC
Directeur Régional de l' OFB HDF- BERTRAND Patrick	Excusé	Représenté par Mme LEDEIN
Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord *ou son représentant*	Excusé	Représenté par Mme LAVOGIEZ
Directrice de l'Etablissement Public Foncier NPDC ou son représentant	Excusée	Pas de représentant

REPRESENTANTS DU PERSONNEL			
Représentant titulaire au CA	PENISSON Bruno	Présent	
Représentant suppléant au CA	VERHAEGHE Séverine	Présente	

Membres Consultatifs			
Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	PERCELAY Julie	Excusée	
Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (CA)	LIARD Stéphane	Excusé	
Président du Comité de Bassin Artois-Picardie, Membre consultatif CA	FLAJOLET André	Présent	
Contrôleur budgétaire auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	DINGREMONT Benoît	Excusé	
Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, Membre consultatif CB	LECLERC Georges-François	Présent	
Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	VATIN Thierry	Présent	

Internes	
MATYKOWSKI I.	Présente
DHAINAUT.D	Présente
PASSE D.	Présente
BRANGER P.	Présent
DERICQ.C	Présente
DOLLET.A	Présent
UNANOA.S	Présente
AUBERT G.	Présente
EUVERTE.C	Présent
VALENTIN.R	Présent
LECLERCQ.L	Présente
CHANTEGREL.C	Présente
DEBARGE A.	Présente

Externes	
BAYOUMI Najib accompagne M. CARDON Rémi, Collaborateur du sénateur	Présent
FORTIER Francis Représente M. SAILLIOT	Présent
DUVIVIER Isabelle Prestataire PV H2COM	Présente

RELEVE DE DELIBERATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1			Approbation du procès-verbal du Comité de Bassin du 3 décembre 2021	X			Unanimité
2	2.1.1	22-B-001	ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : UN REPRESENTANT DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (Région)	X			Membres inscrits : 31, Membres présents :18, Mandats : 7, Votants : 25 , Blancs : 0, Nuls : 0, Suffrages exprimés : 25 **Monsieur Jean-Michel TACCOEN est élu à l'unanimité** (en remplacement de Monsieur Jean-Marc DUJARDIN)
	2.2.1	22-B-002	ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION : UN REPRESENTANT DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (Région)	X			Membres inscrits : 31, Membres présents :18, Mandats : 7, Votants : 25 , Blancs : 0, Nuls : 0, Suffrages exprimés : 25 **Madame Bernadette VANNOBEL est élue à l'unanimité** (en remplacement de Monsieur Jean-Marc DUJARDIN)
	2.3.1	22-B-003	ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE : UN REPRESENTANT DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (Région)	X			Membres inscrits : 31, Membres présents :18, Mandats : 7, Votants : 25 , Blancs : 0, Nuls : 0, Suffrages exprimés : 25 **Madame Bernadette VANNOBEL est élue à l'unanimité** (en remplacement de Madame Maryse CARLIER)
	2.4.1	22-B-004	ELECTION A LA COMMISSION INONDATION : UN REPRESENTANT DU COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	X			Membres inscrits : 31, Membres présents :18, Mandats : 7, Votants : 25 , Blancs : 0, Nuls : 0, Suffrages exprimés : 25 **Monsieur Jean-Michel TACCOEN est élu à l'unanimité** (en remplacement de Madame Maryse CARLIER)
3	3.1.1.	22-B-005	ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) DES PARTIES FRANÇAISES ESCAUT ET MEUSE (PARTIE SAMBRE)	X		X	Membres inscrits : 79, Membres présents : 46, Mandats : 16, Votants : 62, Pour : 59, Abstentions : 2 (M. HAUSSOULIER (mandat à M. DEFLESSELLE) et Mme SPADAVECCHIA), Contre : 1 (M. DEFLESSELLE), Suffrages exprimés : 60 **En Considérant les débats du Comité de Bassin, réuni en séance du 15 mars 2022, actant l'évolution de la rédaction des dispositions A7.3 et B2.3 du projet de SDAGE proposée au point 3.1 de l'ordre du jour du Comité de Bassin**
	3.2.1	22-B-006	AVIS SUR LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE MESURES 2022-2027 DES PARTIES FRANÇAISES ESCAUT ET MEUSE (PARTIE SAMBRE)	X			Unanimité

ORDRE DU JOUR

Points décisionnels

1. Approbation du procès-verbal du Comité de Bassin du 3 décembre 2021

2. Fonctionnement Institutionnel : Élections
   Par le Comité de Bassin :
   2.1 : Conseil d'Administration,
   2.2 : Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification,
   2.3 : Commission Permanente Eau et Agriculture,
   2.4 : Commission Inondation

   Par le Conseil d'Administration Exceptionnel constitué en séance :
   2.5 : Commission Permanente des Interventions

3. Adoption du projet de SDAGE et du Programme de mesures

Points d'information

4. État d'avancement des SAGE

5. La politique jeunesse

6. Forum Mondial de l'Eau à Dakar (21 - 26 mars 2022) et zoom sur la politique action internationale

7. Projet de procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 04 février 2022

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président André FLAJOLET ouvre la séance à 09 h 38. Il excuse Monsieur le Préfet qui arrivera en cours de séance.

Il souligne l'importance du travail et la sagesse dont doivent faire preuve les membres du Comité en cette séance sur le document essentiel pour l'avenir du bassin ; le Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux.

Monsieur VATIN évoque la présence de Monsieur FLAJOLET au tout début de l'Agence de l'Eau et sa propre arrivée récente, il y a deux ans et demi. Il rend hommage à la somme de travail effectuée dans le bassin et rappelle qu'il s'agit du 3e cycle de SDAGE. Il souligne les progrès réalisés à chaque fois. Des progrès obtenus dans la cohésion du Comité de Bassin sous la présidence de Monsieur FLAJOLET qu'il remercie.

Il détaille l'ordre du jour et souhaite la bienvenue à Madame VANNOBEL et Monsieur TACCOEN, nouveaux représentants de la région au Comité de Bassin.

POINTS DECISIONNELS

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE BASSIN DU 3 DECEMBRE 2021

M. VATIN précise que le procès-verbal du 3 décembre 2021 est relatif à un Comité de Bassin intermédiaire qui, après avoir consulté la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification, la Commission Permanente Eau et Agriculture au mois de novembre 2021, a permis de valider une première série de modifications ou d'ajustements du projet de SDAGE suite à la consultation du public. Il rappelle l'avis favorable de la CPMNP sur six orientations et de la CPEA sur trois orientations vues et validées en Comité de Bassin du 3 décembre.

M. FLAJOLET demande s'il y a des observations sur la rédaction du procès-verbal du 3 décembre 2021.

Remarques et Débats :

M. DEFLESSELLE remarque des éléments dans le compte rendu qu'il avait demandés notamment l'aide de l'Agence de l'Eau en faveur des particuliers qui veulent récupérer les eaux de pluie. Il rappelle que Monsieur VATIN lui avait répondu que ce n'était pas de la compétence du SDAGE, mais d'une Commission. Il souhaite savoir si ce point a été mis à l'ordre du jour de l'une d'elles.

M. VATIN confirme que ce point, effectivement, n'a pas été évoqué en Comité de Bassin. Il demande à Madame MATYKOWSKI et Monsieur BRANGER s'ils ont plus d'informations à ce sujet.

M. DEFLESSELLE rappelle que la demande portait sur les 5 000 € environ que devait débourser un particulier pour récupérer les eaux de pluie. Or, il a lu dans les comptes rendus des retours du public mentionnés dans le SDAGE que c'était une des priorités énoncées. Pourtant, il lui avait été répondu que ce n'était pas de la compétence du SDAGE. Il réitère sa question de savoir si cette demande a été mise à l'ordre du jour.

M. VATIN précise que c'est un point qui peut être examiné en Commission Permanente des Interventions. Dans la mesure où il s'agit d'une aide financière à des particuliers, c'est une politique qui peut être évoquée dans ce cadre-là, mais pas au sein du SDAGE. Il confirme que ce sont des remarques qui ont été faites y compris au sein des instances de l'Agence notamment par Monsieur BARBIER.

Mme MATYKOWSKI confirme qu'effectivement, ce sont des aides que l'Agence peut potentiellement donner dans le cadre de la Commission Permanente des Interventions, car elles visent globalement à des économies d'eau sur un territoire. Elle ajoute néanmoins que l'Agence ne donne quasiment plus d'aides en direct aux particuliers. Il faut que ce soit une démarche portée par un EPCI ou une collectivité et être dans une logique globale d'économie d'eau. Elle ajoute que ce sont des projets envisagés sur certains territoires, mais qu'à ce jour, il n'y a pas eu de demandes directes. Elle rappelle qu'en 2021, l'Agence a lancé un appel à projet concernant plus largement les économies d'eau. En revanche, cela passe toujours par un porteur de projet plus général et dans une logique plus globale de territoire. Il faut qu'il y ait du sens en termes de massification.

M. DEFLESSELLE suggère qu'il faudrait prévenir les porteurs de projet que sont les intercommunalités que l'Agence de l'Eau est prête à aider les particuliers. En effet, il constate qu'elles ne le savent pas.

M. FLAJOLET précise que cela suppose que les intercommunalités elles-mêmes aient défini le cadre juridique d'intervention dans lequel elles se situent et pour ce qui concerne cette politique-là. Dans le cas contraire, les démarches seront illisibles et au final, inutiles.

M. VATIN se réfère à l'appel à projet sur l'économie d'eau organisé en 2021 qui était orienté tous secteurs (industriel, agricole, ville, etc.). Dans le cadre de ces appels à projets, il confirme que les territoires peuvent postuler, faire savoir qu'ils ont un projet d'économie d'eau et inclure une partie pour les particuliers. Une possibilité sous ce patronage que n'a plus l'Agence de traiter au cas par cas avec les particuliers.

M. FLAJOLET suggère que, si Monsieur LEFEBVRE en tant que Président de la Commission Permanente des Interventions, est d'accord, il soit fait un point d'étape à la prochaine CPI. Si besoin est en interrogeant des intercommunalités pour savoir si elles ont avancé dans leurs propres projets. Dans le cas contraire, il redoute un effet d'aubaine pour quelques-uns doublé d'une injustice puisque tout le monde n'est pas informé. Il demande si cette proposition convient à Monsieur DEFLESSELLE.

M. DEFLESSELLE approuve.

Le procès-verbal du Comité de Bassin du 3 décembre 2021 est adopté à l'unanimité

2 – FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL : ELECTIONS

M. FLAJOLET accueille Madame Bernadette VANNOBEL et Monsieur Jean-Michel TACCOEN. Il les invite à se présenter.

Mme VANNOBEL précise qu'elle vient de l'Aisne. Elle occupait précédemment les fonctions de Conseillère Départementale et a postulé pour rejoindre la Région où elle est en charge de l'Environnement, la Chasse, la Nature et la Ruralité.

M. TACCOEN vient de Marck-en-Calaisis, une petite commune proche de Calais. Il effectue son second mandat à la Région où il occupe le poste de Président de la Commission de l'Environnement. Il a la délégation du Président pour toutes les questions qui touchent l'Eau et la Forêt. Il est également membre du Conservatoire du Littoral en tant que Président des rivages Manche Mer du Nord.

M. FLAJOLET insiste sur l'importance que représente dans le futur SDAGE, la place de la Région, du STRADDET dans l'évolution des compétences de l'Agence sur le Grand Cycle et les Milieux. Il compte sur chacun pour être à la fois dans son propre silo et dans la transversalité.

M.FLAJOLET procède aux élections (points n°2.1 à n°2.4), le point élection n°2.5 faisant l'objet d'un Conseil d'Administration exceptionnel.

2.1 – ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : UN REPRESENTANT DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (REGION)

Membre sortant : Monsieur DUJARDIN Jean-Marc.

Sont électeurs :
- les représentants du collège des parlementaires et collectivités territoriales du Comité de Bassin

Sont éligibles :
- les 2 représentants de la Région du collège des parlementaires et collectivités territoriales du Comité de Bassin

Election au scrutin de liste proportionnel à 1 tour proposée à main levée si un seul candidat se présente.

1 SEUL CANDIDAT DECLARÉ : Monsieur Jean-Michel TACCOEN

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation. Vote à main levée.

Monsieur Jean-Michel TACCOEN est élu à l'unanimité selon le décompte de voix suivant :

Membres inscrits : 31, Membres présents : 18, Mandats : 7, Votants : 25 , Blancs : 0, Nuls : 0, Suffrages exprimés : 25

c.f. Délibération n°22-B-001

« ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : UN REPRESENTANT DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (Région) »

2.2 – ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION : UN REPRESENTANT DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (REGION)

Membre sortant : Monsieur DUJARDIN Jean-Marc.

Sont électeurs :

- les représentants du collège des parlementaires et collectivités territoriales du Comité de Bassin

Sont éligibles :

- les 2 représentants de la Région du collège des parlementaires et collectivités territoriales du Comité de Bassin, sachant que pour tendre vers la parité, le siège de représentant de la Région doit être pourvu par Mme VANNOBEL Bernadette (candidate).

Election au scrutin de liste proportionnel à 1 tour proposée à main levée si un seul candidat se présente.

1 SEUL CANDIDAT DECLARÉ : Madame Bernadette VANNOBEL

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation. Vote à main levée.

Madame Bernadette VANNOBEL est élue à l'unanimité selon le décompte de voix suivant :

Membres inscrits : 31, Membres présents : 18, Mandats : 7, Votants : 25 , Blancs : 0, Nuls : 0, Suffrages exprimés : 25

c.f. Délibération n°22-B-002

« ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION : UN REPRESENTANT DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (Région) »

2.3 – ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE : UN REPRESENTANT DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (REGION)

Membre sortant : Madame CARLIER Maryse.

Sont électeurs :

- les représentants du collège des parlementaires et collectivités territoriales du Comité de Bassin

Sont éligibles :

- les 2 représentants de la Région du collège des parlementaires et collectivités territoriales du Comité de Bassin, sachant que pour tendre vers la parité, le siège de représentant de la Région doit être pourvu par Mme VANNOBEL Bernadette (candidate).

Election au scrutin de liste proportionnel à 1 tour proposée à main levée si un seul candidat se présente.

1 SEUL CANDIDAT DECLARÉ : Madame Bernadette VANNOBEL

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation. Vote à main levée.

Madame Bernadette VANNOBEL est élue à l'unanimité selon le décompte de voix suivant :

Membres inscrits : 31, Membres présents : 18, Mandats : 7, Votants : 25 , Blancs : 0, Nuls : 0, Suffrages exprimés : 25

c.f. Délibération n°22-B-003

« ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE : UN REPRESENTANT DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (Région) »

2.4 – ELECTION A LA COMMISSION INONDATION : UN REPRESENTANT DU COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Membre sortant : Madame CARLIER Maryse.

Sont électeurs :
- les représentants du collège des parlementaires et collectivités territoriales du Comité de Bassin

Sont éligibles :
- les représentants des collectivités territoriales n'appartenant pas déjà à la Commission Inondation.

Election au scrutin de liste proportionnel à 1 tour proposée à main levée si un seul candidat se présente.

1 SEUL CANDIDAT DECLARÉ : Monsieur Jean-Michel TACCOEN

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation. Vote à main levée.

Monsieur Jean-Michel TACCOEN est élu à l'unanimité selon le décompte de voix suivant :

Membres inscrits : 31, Membres présents : 18, Mandats : 7, Votants : 25 , Blancs : 0, Nuls : 0, Suffrages exprimés : 25

c.f. Délibération n°22-B-004

« ELECTION A LA COMMISSION INONDATION : UN REPRESENTANT DU COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES»

2.5 – CA EXCEPTIONNEL SPECIAL ELECTION : COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS ELECTION PAR LE CA D'UN MEMBRE PERMANENT DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. VATIN explique que les représentants au Conseil d'Administration étant élus (point n°2.1), il est nécessaire de procéder à l'élection au sein du Conseil d'Administration d'un représentant pour la Commission Permanente des Interventions.

c.f. Procès-verbal du Conseil d'Administration exceptionnel spécial élection du 15 mars 2022.

3 – ADOPTION DU PROJET DE SDAGE ET DU PROGRAMME DE MESURES

3.1 – ADOPTION DU PROJET DE SDAGE

Monsieur VATIN *présente les enjeux de l'adoption du projet de SDAGE et du Programme de Mesures, les étapes de validation du SDAGE et le bilan de la consultation du public en référence au dossier et au diaporama de séance.*

M. VATIN souligne les quatre années de concertation intense que représente le SDAGE au sein des instances du bassin. SDAGE auquel est également associé le Programme de Mesures. Il rappelle que c'est un document qui se veut à la fois opérationnel et orienté vers des objectifs environnementaux. Une nécessité au regard de l'obligation de tripler le rythme d'amélioration des masses d'eau dans les six ans qui viennent. L'objectif est d'agir de façon très opérationnelle et ciblée, masse d'eau par masse d'eau, sur la préservation des milieux aquatiques notamment les milieux dégradés, les émissions de substances dangereuses, la protection des zones naturelles.

M. FLAJOLET souhaite mettre en exergue la date du 20 octobre 2020. Date qui marque à la fois la fin d'un premier processus et le début d'un second. Le vote a permis de déterminer avec précision les fondamentaux qui n'avaient pas été suffisamment travaillés, les partenariats qui n'avaient pas été suffisamment investis ainsi que les collaborations sur lesquelles il fallait initier de nouvelles perspectives. Il ajoute qu'entre le 20 octobre et aujourd'hui, il y a eu des prises de conscience sur les conséquences du dérèglement climatique et la question de la pandémie. Deux conjonctures qui ont accru la sensibilisation du public, mais également les réunions de réflexion, d'autocritique, de partenariats qui ont conduit à travailler certains éléments du SDAGE. Des éléments présentés ensuite, non comme de nouvelles perspectives, mais des perspectives affinées par rapport à l'évolution des enjeux.

Il redit une nouvelle fois que ce travail est en réalité un bouquet de services où il faut remercier les services de l'Agence. En effet, même si les effectifs sont aujourd'hui moins nombreux que par le passé, ils sont aussi efficaces. Il tient à remercier l'ensemble les services de l'agence et le Directeur, Monsieur VATIN. Il met en avant également l'ensemble des partenaires qui ont

consacré un nombre incalculable de réunions de travail où parfois les mêmes éléments répétés n'aboutissaient pas aux mêmes conclusions, chose importante à ses yeux. C'est également le changement de Président au niveau du Conseil d'Administration d'où la nécessité de travailler avec les services de l'État et du Préfet pour intégrer ce document compliqué. En même temps qu'il fallait participer à toute une série de réunions au niveau national : FNCCR (fédération nationale des collectivités concédantes et régie), CNE (comité national de l'eau), AMF(association des maires de France) ou sur des sujets plus spécifiques comme les boues certifiées. Il souligne le travail phénoménal au niveau intellectuel qui conduit à la présentation aujourd'hui d'une nouvelle feuille de route. Elle peut représenter un certain nombre de contraintes, mais elles sont surtout des chances extraordinaires sur la question et les engagements du long terme. Il rappelle que l'agence n'est pas là pour décider qui, dans un mois ou deux, va présider aux destinées de la France. Elle est là pour dire les choses telles qu'elles seront pour les enfants et petits-enfants dans cinq et dix ans. C'est donc bien le long terme qui est en dépôt dans la réflexion et dans les choix engagés et non l'immédiat.

***Monsieur EUVERTE** présente plus en détail le bilan de la consultation du public liée au SDAGE avec les préoccupations majeures exprimées en référence au dossier et au diaporama de séance.*

M. VATIN observe au sujet de la sous-représentation des jeunes dans les retours enregistrés que la région des Hauts-de-France est pourtant une des régions qui compte la plus grande population de moins de 20 ans, soit environ 25 %. Il s'interroge sur ce paradoxe et la difficulté - au-delà du seul sujet de l'eau - à communiquer auprès d'eux. Cela signifie à ses yeux qu'un effort est nécessaire en s'appuyant aussi sur le Parlement des Jeunes pour l'Eau du bassin Artois-Picardie, seul bassin à en posséder un. Il suggère également d'avoir des relais, de se servir des médias qu'ils utilisent pour les mobiliser. Il rappelle que les administrateurs de l'Agence comptent depuis le 1er janvier 2021 un des représentants du Parlement des Jeunes ainsi qu'un jeune Sénateur, Monsieur CARDON qu'il salue.

Remarques et Débats :

Mme MAMETZ précise que le cycle de l'eau est inscrit aux programmes des cycles 3 en écoles primaires et des collèges. Elle cite son action menée auprès des DASEN (directeurs des services départementaux de l'éducation) des quatre départements du Nord, Aisne, Somme et Pas-de-Calais pour diffuser un livret d'information avec questions-réponses sur les cycles de l'eau pour le primaire et le collège. Elle a reçu un avis favorable du département du Nord pour la diffusion de ce type d'élément. Elle ajoute qu'il est intéressant de passer aussi par les canaux institutionnels. Ils ont des cellules de communication qui font ce travail cadré qui touche directement les écoles et les enseignants. Il est possible d'organiser au niveau du bassin des concours, des stages, des animations diverses qui vont intéresser les écoles.

À titre personnel, elle organise dans le cadre de son SCoT un forum sur l'eau, le 22 mars. Il est prévu une après-midi à destination du grand public et une dizaine d'écoles venant sur les stands. Cela signifie qu'il y a une appétence du système scolaire pour ces questions.

M. VATIN rappelle que l'Agence travaille avec le rectorat depuis de nombreuses années. Elle a même conçu une valise LUD'EAU. Ce qui signifie au regard de la consultation qu'il faut encore aller plus loin et mobiliser tous les médias disponibles.

Monsieur EUVERTE *poursuit sur les résultats de la consultation du public. Il précise qu'ils sont disponibles dans le document d'accompagnement n°6 avec les réponses apportées. Il cite quelques remarques emblématiques du public exprimées dans le registre.*

Madame UNANOA *présente les modifications apportées au projet de SDAGE suite à la consultation du public en référence au dossier et au diaporama de séance.*

Elle donne la parole à M. LENGLET, Président de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification pour qu'il évoque les conclusions des débats de cette instance le 4 février 2022.

M. LENGLET met en exergue l'aventure qu'a été la construction de ce SDAGE. Il souligne l'implication des membres du Comité de Bassin et rend hommage aux équipes de l'Agence pour leur travail remarquable alors même qu'elles ont un effectif plus réduit que par le passé.

Il explique que 6 items ont été abordés en partie en CPMNP de novembre 2021 et 3 items en CPMNP de février 2022. Elles montrent le caractère essentiel d'une approche globale de la gestion des eaux. Il souligne l'importance des acteurs du territoire, l'importance des outils disponibles dont les SAGE, enfin la concomitance avec les thèmes d'actualité. Il y a évidemment la ressource, le bien commun à chacun, qui doit être abordé en termes de qualité et de quantité. C'est un point majeur à prendre en compte comme l'est le problème du dérèglement climatique.
Il constate le caractère singulier de la période actuelle en rappelant que le travail a été effectué en pleine pandémie. Des conditions particulières, à distance, qui n'ont pas été simples sans oublier ce qui se passe actuellement (guerre en Ukraine). Malgré tout, il est convaincu de la nécessité d'avancer. Ce sont les générations futures dont il est question. Cela induit une attitude qui doit être totalement désintéressée de la part de la génération actuelle, une noblesse absolue dans l'aménagement du territoire.

Il poursuit en évoquant les derniers sujets traités en CPMNP qui concernent les milieux aquatiques, continuité écologique, écologie et biodiversité.
Le thème des milieux aquatiques inclut la problématique des espèces exotiques envahissantes. Un vrai sujet qui touche tout le territoire national y compris Artois-Picardie. Il déséquilibre de façon importante les milieux.

Il indique qu'il n'abordera pas à nouveau les problèmes d'érosion et des zones humides parce qu'ils ont déjà été traités. Tous ces sujets ont été abordés comme l'ont été également, les problématiques liées aux bassins à enjeux de bon fonctionnement. Il rappelle le débat qui a eu lieu lors de la Commission. Tout le monde a pu s'exprimer notamment les animateurs et animatrices de SAGE qui ont fait part du fait de leurs propres plans de restauration. Le problème de définition a également été soulevé.

Tous ces éléments ont été examinés avec en conclusion la nécessité d'un accompagnement sur les territoires. Le bassin est grand, la règle est qu'il faut ensuite le territorialiser. Les problématiques doivent être considérées territoire par territoire. Chaque territoire a une histoire. Chaque territoire a une géographie. Il est nécessaire de prendre en compte ces paramètres. Ils le seront. D'où l'importance des SAGE sur ce point.

Il poursuit en évoquant la continuité écologique et en relevant le caractère remarquable de ce qui s'est passé en Artois-Picardie. Il rappelle les cours d'eau classés en liste 1 et liste 2. C'est de cette dernière dont il était question avec une intervention à horizon des cinq ans. 90 % environ du travail a été réalisé à l'échelle du bassin. Un petit bout de chemin reste à faire, finalement peu, sauf que la loi a changé avec l'article 49 de la loi Climat-Résilience. Elle revient sur le caractère

automatique de la continuité lorsqu'il est question du traitement de la liste 2. S'il constate le frein que constitue ce changement, il est confiant sur la capacité à terminer le travail entrepris même s'il soulève d'autres interrogations comme l'hydroélectricité et l'installation de petites centrales. Il rappelle la mise en place d'un groupe de travail national sous l'égide de Monsieur Claude MIQUEU qui prône une approche apaisée, ce qui a son importance lorsqu'il est question d'échanger avec les représentants des moulins par exemple.

Concernant l'écologie et la biodiversité, il évoque les différents sujets qui ont été abordés de façon éparse, les sujets étant liés les uns aux autres. Un lien qui montre bien tout l'intérêt de l'eau puisqu'elle est partout. La conclusion est que la Commission Permanente est toujours un lieu de débat, le SAGE un bon outil, un outil ambitieux de surcroît. Il redit à Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil d'Administration qu'il faudra arriver à adapter les programmes pour gagner cette bataille. Il faut mettre en place de façon intelligente des moyens qui soient le plus possible en synergie les uns avec les autres et qui fédèrent les acteurs du territoire. Il souligne combien il est nécessaire que l'Agence s'implique à leurs côtés à l'aide de toutes les possibilités déjà prévues dans les textes. Il cite par exemple l'item 12-211-7 qui donne la capacité aux régions d'avoir un rôle d'animatrice sur certains sujets. D'autant que les SCoT, les PLU doivent prendre en compte la gestion de l'eau. La bataille n'est pas finie. Elle demande à chacun de s'engager pour l'eau, d'essayer d'obtenir les meilleurs financements possibles en faisant le souhait de faire disparaître définitivement le plafond mordant afin de pouvoir travailler.

Il termine son propos sur la nécessité d'arrêter de changer à chaque fois de thermomètre en remettant en cause inopinément les paramètres précédents. Si les paramètres d'il y a vingt ans étaient toujours ceux d'aujourd'hui, tout serait bon actuellement.

M. VATIN remercie Monsieur LENGLET pour son engagement en faveur de l'eau et au sein des SAGE depuis de nombreuses années. Il met en avant la chance du bassin d'être entièrement couvert par des SAGE. C'est un point fort du SDAGE que de pouvoir s'appuyer ainsi sur les CLE de SAGE. Il rappelle que le SDAGE donne les grandes orientations, mais sans pouvoir tout écrire à la virgule près. Il est nécessaire de s'adapter territoire par territoire. Il ajoute que l'Agence a fait appel à un cabinet d'avocats spécialisé pour s'assurer de la sécurisation juridique du document. Après relecture, toutes les coquilles juridiques ont été corrigées de même qu'a été intégré l'article 46 du projet de loi Climat-Résilience pour les continuités écologiques.

***Madame UNANOA** poursuit sa présentation sur les modifications apportées au projet de SDAGE suite à la consultation du public en référence au dossier et au diaporama de séance.*

M. FLAJOLET remercie pour le travail effectué et souligne cet aboutissement au terme d'un long processus qui a connu des rebondissements, des incertitudes, ses dernières « salves » et tentatives de modifications. Il donne la parole aux membres souhaitant intervenir avant de procéder au vote.

Remarques et Débats :

M. RAOULT reconnaît l'importance du SDAGE pour le Comité de Bassin puisque le vote engage ses actions pour les trois prochaines années. Un SDAGE qui fait suite à une consultation menée de façon intense depuis deux ans. Pour avoir lu l'ensemble des rapports, il souhaite souligner combien ils sont parfaitement documentés en offrant enfin un corpus d'informations précises sur les masses d'eau. Corpus qui faisait à son avis défaut et qu'il faudra, selon lui, diffuser auprès de l'ensemble des élus. L'objectif est que chacun d'eux sache quelle masse d'eau et quels problèmes attenants le concernent.

En tant que Président de la Commission Permanente Programme, il note que ce SDAGE propose de lourds bouleversements dans les lignes budgétaires qui auront des conséquences pour la suite des actions. La philosophie globale de ces propositions est de diminuer de manière très sensible les crédits affectés au petit cycle de l'eau. Il rappelle qu'au niveau national, cette diminution est de l'ordre de 42 % par rapport au 9e Programme. Elle est de 20 % pour le 10e Programme entériné par le rapport du Comité pour l'Économie Verte rendu par le sénateur Alain RICHARD et le député Christophe JERRETIE. Il présume que Monsieur VATIN a également été consulté dans ce cadre.

Parmi les incidences directes, il mentionne la disparition progressive de la prime d'épuration qui représente des sommes importantes. Même chose avec la quasi-disparition des crédits affectés au renouvellement des réseaux d'eau et par voie de conséquence la lutte contre les fuites d'eau. Et ce, alors que les réseaux vieillissent et qu'il faut également remplacer les conduites en amiante-ciment. Cela représente un surcoût important qui se répercute sur le prix de l'eau des usagers. Il constate le même déplacement de crédits sur le pluvial en raison de l'insuffisance de consommation. Enfin, il note la confirmation de la fin des aides aux particuliers pour l'ANC en conformité avec le courrier ministériel du 27 juillet 2018. En revanche, il est prévu un transfert important des crédits vers le milieu naturel, c'est-à-dire les zones humides, la lutte contre les inondations, l'érosion des sols, la biodiversité dans son ensemble et la protection des captages. L'idée, selon lui judicieuse, étant de faire en sorte que le doublement du nombre de masses d'eau jugées conformes aux critères de bon état écologique permettra d'échapper aux pénalités européennes.

Il constate les pressions croissantes de l'Administration sur l'instruction des dossiers, des subventions aux SAGE, aux ORQUE, et aux futurs CARE. Face aux propositions qui ont été abondamment discutées, il évoque les mouvements d'interrogation – parfois même de colère qu'il ne faudrait pas oublier – des élus de la base. Il rappelle que le contexte financier global est devenu difficile avec l'augmentation énorme des coûts des chantiers et des prix de l'énergie. Il prend pour exemple, la facture d'électricité du SIDEN qui passe de 8 à 18 M€, soit 10 M€ uniquement pour cette facture.
Le second élément concerne le nombre important d'entreprises qui dénoncent les appels d'offres actuels. Le dernier courrier qu'il a reçu dans ce sens remonte à la veille. Elles demandent une réévaluation de l'ordre de 15 à 30 %. Des raisons compréhensibles, mais qui représentent un surcoût important pour les exploitants. À cette diminution des subventions parfois mal perçue s'ajoute une explosion des tracas administratifs. Tracas qui se conjuguent au sentiment de suspicion de l'Administration pour obtenir des subventions qui donnent quelquefois une image négative de l'Agence vis-à-vis de l'ensemble des élus. Il cite l'exemple récent d'une demande de justification des subventions concernant l'assainissement. Demande qui porte sur le fait de savoir si cette tranche va réellement améliorer la qualité de la masse d'eau en question. Il fait observer que lorsqu'une tranche d'assainissement est réalisée, elle est forcément liée à une masse d'eau donnée. Il comprend la rigueur exercée, mais il met en garde sur la limite à pouvoir supporter ces injonctions. Il demande que les élus soient aidés pour monter les dossiers notamment pour les SAGE, les ORQUE, les CARE afin d'arriver à faire diminuer le taux d'intrants sur le territoire. Il conclut sur la nécessité de retenir des critères simples, lisibles pour tous, élus comme techniciens.

Il comprend le raisonnement intellectuel qui fait une distinction entre le préventif et le curatif. Sauf qu'au bout du compte, il aboutit à casser des dossiers pour des communes qu'il faut absolument aider dans l'immédiat par des interconnexions, car elles n'ont pas les critères de potabilité. Il reconnaît la priorité du préventif sur le curatif, mais demande comment faire face concrètement aux besoins.

Enfin, il souhaite revenir sur la demande de suppression du plafond mordant. Suppression qui permettrait d'augmenter les moyens, préserver les travaux du petit cycle de l'eau tout en mettant de l'argent justifié pour les milieux naturels et la biodiversité. En dépit des promesses faites, du

vote en Commission de la baisse en compensation des redevances sur l'eau, il demande de façon solennelle que si cette demande n'obtient pas satisfaction, les redevances de l'Agence soient diminuées d'autant. Il rappelle qu'aujourd'hui, le prélèvement s'élève à 8 M€. Même chose pour cette année soit un total de 16 M€ versé directement à l'État. Si cette situation perdure, il insiste sur la nécessité de baisser la redevance et permettre aux exploitants d'élever le prix de l'eau à concurrence de la baisse de la redevance à l'Agence. Il ne voit pas d'autre solution. Il s'en réfère à ce qu'il nomme la philosophie de Bercy qui n'est pas de prélever des taxes affectées et qui considère la redevance de l'Agence comme une énormité insupportable. Il s'interroge alors sur le poids des ministres et des élus à contrer cette philosophie de l'État qui ne supporte pas les taxes affectées. Il rappelle que cela fait plusieurs mois que le sujet du plafond mordant est évoqué et discuté quelquefois avec vivacité. Il espère que cette demande obtiendra bientôt satisfaction peut-être à la faveur des élections.

Il souligne en conclusion que le grand cycle (pluvial, désimperméabilisation, milieu marin, etc). demande également des ressources importantes. La proposition qui est faite dans le dernier rapport cité précédemment est d'augmenter de 150 M€ le plafond annuel de redevance au niveau national. Obtenir satisfaction sur ce point rendrait la situation plus confortable. À l'inverse, il y aurait des conséquences sur les ménages, car il serait alors nécessaire de compenser les subventions supprimées par une hausse du prix de l'eau. Il cite son propre exemple dans le cadre du SIDEN où les tarifs de l'eau ont dû être augmentés cette année de 3 à 4 % pour faire face aux besoins. Une hausse qui se fait au détriment des ménages. L'autre proposition qui lui semblait intéressante, même si elle ne sera pas discutée ici, c'est la création d'une partie de taxe additionnelle à la taxe départementale d'aménagement. Il pense qu'il serait judicieux d'obtenir satisfaction pour permettre aux Agences de disposer d'une ressource supplémentaire.

Il souhaitait exprimer ces quelques propositions responsables pour répondre aux attentes pressantes des élus.

En conclusion, il indique qu'il votera en faveur de ce SDAGE, mais avec de nombreuses réserves qui, il l'espère, seront prises en compte dans l'avenir. La condition est de se donner des moyens financiers supplémentaires pour régler à la fois les problèmes du petit cycle et ceux des milieux naturels afin d'obtenir une amélioration des masses d'eau. Un constat qu'il a lu avec beaucoup d'attention dont il ressort un travail immense à faire. Il pose la question de savoir comment arriver à doubler le nombre de masses d'eau en bon état écologique avec les moyens financiers mis à disposition. Pour les régions qu'il connaît bien, le Cambraisis et l'Avesnois, il lit que la situation est mauvaise. Pourtant, des dizaines de stations d'épuration ont été créées. Toutes les communes sont désormais raccordées à un réseau pour constater au bout du compte que ni l'Helpe Majeure, ni l'Helpe Mineure ne sont en bon état. Il faudra donc creuser cette question pour arriver effectivement à ce que le sort de ces masses d'eau s'améliore.

M. VATIN rebondit sur les derniers propos de Monsieur RAOULT concernant le Comité pour l'Économie Verte dont il est un des co-auteurs aux côtés de Monsieur Guillaume CHOISY, Directeur Général de l'Agence de l'eau Adour Garonne. Il a assisté depuis deux ans à tous les travaux du Comité dans lequel siège également Monsieur le Sénateur Alain RICHARD et Monsieur le Député Christophe JERRETIE. Ils sont tous convaincus que l'ambition est tellement élevée qu'il faut augmenter les moyens par des subsides qui ne soient pas seulement ceux des usagers de l'eau. Un combat qu'il a commencé à mener en tant que Directeur de l'Eau et de la Biodiversité et qu'il poursuit aujourd'hui.

Il précise que le rapport ne prévoit pas 150 M€, mais 300 M€ en deux étapes. Un premier relèvement de 150 M€ est affecté au Projet de Loi de Finances 2023 puis un second de même montant au PLF 2025. Il observe que c'est le rôle désormais des parlementaires. Le rapport existe, il est très documenté et explique ce qui vient d'être dit : pour gagner la bataille du grand et du petit cycle, il va falloir des moyens supplémentaires. Il rappelle que c'est un objectif européen, la DCE (directive cadre sur l'eau), et donc derrière l'éventualité de pénalités. Il y a donc tout

intérêt à investir davantage pour éviter à un moment donné une amende de la Commission européenne. Il espère que ce rapport va être porté par tous les parlementaires.

M. DEFLESSELLE revient sur la question des associations des maires du Bassin Artois-Picardie évoquée précédemment. Il précise que celle des maires de la Somme dont il est un des membres du Bureau n'a pas été sollicitée pour le SDAGE.

Il poursuit en indiquant qu'il souscrit totalement aux propos de Monsieur RAOULT. Il souhaite préciser au sujet de la rénovation des réseaux d'eau que la notion d'économie d'eau a été citée 95 fois lors de la consultation du public. Preuve que ce dernier y est favorable. Pour y répondre, il est important, selon lui, de faire deux choses : la récupération des eaux de pluie évoquée tout à l'heure et lutter contre les fuites. Il pense que l'Agence n'investit pas suffisamment sur ces deux points.

Il souhaite ajouter une remarque qui ne va pas être consensuelle. Il cite le cas de la ville d'Amiens qui a investi plusieurs centaines de milliers d'euros pour que les poissons puissent remonter la Somme. Il connaît une petite commune qui voudrait amener l'eau potable à une maison isolée à seulement 1,5 km du village. Le coût s'élève à 100 000€. Là, il note que l'Agence de l'Eau ne donne rien. Il fait part de l'incompréhension des élus et leur sentiment qu'il y a deux façons de travailler. Soit en aidant les poissons, soit les particuliers. La conclusion qui en est faite est que l'Agence aide davantage les poissons que les particuliers.

M. LEFEBVRE, Président de la Commission Permanente des Interventions et représentant du monde industriel, rappelle que lors du Comité de Bassin d'octobre 2020, les représentants du monde industriel s'étaient abstenus lors du vote du projet de SDAGE. Comme l'a signalé Monsieur VATIN, des réunions ont eu lieu avec l'Agence de l'Eau et la DREAL permettant de clarifier la plupart des points. Depuis, les activités industrielles ont été et sont chahutées par des facteurs externes. En premier lieu, la crise COVID qui a entraîné des modifications majeures dans l'organisation et le modèle économique de l'entreprise dont elle se sort à peine. Il tient à remercier les services de l'État sur l'accompagnement des entreprises durant cette période. La seconde, la guerre d'Ukraine et ses conséquences à venir sur le plan énergétique.

Il indique que la DREAL est en charge pour certaines entreprises des autorisations d'exploitation dont l'eau est une composante. Il demande à ne pas créer de difficultés d'exploitation des sites industriels. En effet, si des recherches de sobriété et d'économie d'eau sont d'évidence à trouver, il faut s'assurer que l'exploitation industrielle ne soit pas basée sur des périodes de court terme en matière d'approvisionnement d'eau. Une nécessité pour ne pas ajouter aux autres difficultés de ressources des entreprises. Si l'écoute favorable des services concernés peut être envisagée, le monde industriel est globalement tout à fait favorable au projet de SDAGE 2022-2027.

M. BARBIER rappelle que le collège des Usagers Non Économiques dont il est membre s'était principalement abstenu lors des premières discussions et des premiers votes, il y a un an et demi. Il constate les efforts importants réalisés en matière de consultation du public au travers de tout ce qui a été présenté. Il s'associe aux propos de Monsieur RAOULT et salue la qualité du travail de Monsieur EUVERTE et des équipes de l'Agence. Preuve de l'importance d'avoir des équipes dynamiques, en nombre suffisant et avec le budget nécessaire.

Il note également les progrès réalisés dans la prise en compte des propositions issues de la consultation du public et des institutions. Même constat sur le respect du principe de la gestion équilibrée de l'eau. En revanche, il relève que le principe « pollueur-payeur » est un peu mis à mal, en grande partie en raison des volontés de Bercy. Il souligne que l'éducation à l'environnement est un des grands enjeux de demain sachant qu'au-dessus de tout règne le climat. Climat qui, selon lui, va encore venir bouleverser tout ce qui a été dit et écrit sans que personne ne puisse en mesurer la portée. Enfin, il lui semble nécessaire de revoir les moyens financiers et humains pour permettre de relever les défis identifiés dans le SDAGE.

Il souhaite faire confiance aux engagements qui ont été pris par le Président du Comité de Bassin et par le Président du Conseil d'Administration pour essayer de modifier le plafond mordant. En perspective la nécessité de trouver des moyens complémentaires à ceux actuels pour pouvoir mettre en œuvre de façon volontaire et dynamique l'ensemble des actions prévues dans le Programme de Mesures.

Il conclut que le collège des Usagers Non Économiques est plutôt enclin à être favorable au SDAGE tel qu'il est présenté aujourd'hui.

M. LEVEUGLE, représentant le monde agricole, demande à ne pas oublier que nous empruntons la Terre à nos enfants. Il poursuit en rappelant que chaque mot énoncé ici est important, car il est issu d'un travail conclusif des collaborateurs élus, même s'il souligne que le nombre de ces derniers s'est fortement réduit suite aux dernières élections.

Il indique que lors de la consultation du projet du SDAGE en juin 2021, les Chambres d'Agriculture ont émis un avis défavorable sauf prise en compte des remarques notifiées. Un dialogue a été entrepris avec l'agence. Il ajoute que plusieurs sujets ont été discutés durant ces deux ans et demi. Il s'agit notamment de l'application de la séquence ERC pour les zones humides, la définition des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau et la définition des débits de crise.

En ce qui concerne les zones humides, il note l'évolution apportée au SDAGE en privilégiant la compensation fonctionnelle à la compensation surfacique. Il souligne que beaucoup trop de surfaces agricoles disparaissent chaque année et il lui semble essentiel de rechercher toutes les solutions susceptibles de les préserver. La réponse apportée par l'Agence répond en partie aux attentes formulées. Il souhaite cependant que les agriculteurs soient associés aux réflexions permettant de mettre en œuvre les nouvelles règles inscrites au SDAGE en lien avec la doctrine établie par la DREAL.

Au sujet des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, il met en avant, de la même manière que pour les zones humides, le besoin de partager la méthodologie. La méthodologie pour comprendre et expliquer précisément l'espace de bon fonctionnement. Une évaluation qui doit être faite en fonction des situations très variables dans le bassin Artois-Picardie et en s'appuyant sur des cas concrets. Il rappelle en effet l'existence d'une grande disparité de paysages.

S'agissant de la définition des débits de crise qui s'appliqueraient en période de sécheresse, les services de la DREAL ont apporté des premières réponses aux interrogations. Des précisions complémentaires doivent parvenir notamment sur les méthodes de calcul.

Il met en évidence que le sujet de la ressource en eau est un enjeu majeur. Il note que l'Agence de l'Eau a souhaité lancer une étude pour identifier les territoires en tension. La profession agricole regrette que les conclusions n'aient pas été discutées en Comité de Pilotage avant aujourd'hui. Il indique que les territoires vont s'engager demain dans des études et des programmes visant un partage de la ressource en eau, si nécessaire. Il précise que les agriculteurs ne doivent pas être la variable d'ajustement, car l'équilibre des exploitations en dépend. La souveraineté alimentaire montre aujourd'hui toute son importance avec l'effet COVID, l'effet Ukraine qui ne fait que commencer. Raison pour laquelle la disposition A7.3 qui encadre la création et l'extension de plans d'eau est trop restrictive au regard des priorités exprimées par les agriculteurs lors de la consultation. Il pose la question de savoir s'il est envisageable de pouvoir ajouter un amendement de précision. De même, concernant la disposition B2.3 relative à la définition d'un volume disponible, il lui semble trop restrictif de limiter cette possibilité aux seuls PTGE.

Si une attention particulière est portée aux préoccupations du monde agricole, ce dernier est soit favorable soit s'abstient au projet de SDAGE 2022-2027.

M. FLAJOLET souhaite partager quelques réflexions que lui inspire ce qui vient d'être dit.
La première est le constat amer que les élus n'ont pas répondu de façon massive à la consultation. Zéro AMF sur cinq, cinq intercommunalités sur 64, zéro SCoT sur 25.
Il n'est pas possible d'être à la fois dans la contestation et dans le silence lorsqu'on est interpellé pour apporter ses contributions. Il le dit clairement sans détour. Cela signifie aussi, qu'à un moment donné, il n'est possible de faire qu'avec ceux qui apportent leur soutien et leur contribution. Il fait référence à Monsieur RAOULT qui faisait part précédemment de ses nombreuses réserves. Réserves qu'il traduit comme de nombreuses attentes. Derrière le vote positif, il y a aussi, à ses yeux, un vote d'espérance. Ce vote d'espérance est fondamental parce qu'en réalité, le vote en cours, concerne un document de base, fondamental, qui impose de réviser soi-même son propre comportement d'élu. Il souligne la nécessité pour les 15 SAGE de devenir opérationnels. Il ne suffit pas de les voir sur le papier, mais ils doivent devenir réels. Il est nécessaire que les collaborations avec la Région et d'autres institutions soient concrètes et portent sur des objectifs structurants.

Il insiste sur l'action conjointe menée sans relâche avec Monsieur le Préfet comme avec son prédécesseur auprès du ministère. Des démarches pour expliquer non pas que le plafond mordant soit une mauvaise chose, mais que les enveloppes sont insuffisantes. Il demande de ne pas oublier que si le plafond mordant existe, c'est que deux assemblées d'élus, députés et sénateurs, l'ont laissé voter. La proposition venait certes du gouvernement, mais la responsabilité de son vote est partagée.
Aujourd'hui, que ce soit au niveau de Monsieur le Préfet, de Monsieur le Directeur ou de lui-même, chacun dans leurs fonctions respectives essaient d'attirer l'attention sur la nécessité pour la prochaine mandature d'être très vigilante sur la prise en compte des attentes qui sont aussi celles de la population. Une prise en compte sur le petit cycle, mais également sur le grand cycle. Il précise que sur le petit cycle, il ne s'agit pas de considérer que les Agences de l'Eau sont une banque permanente. Elles sont des facilitatrices qui permettent de mettre à niveau des territoires qui ne le sont pas. Il leur appartient ensuite, de faire en sorte qu'ils se créent les moyens de continuer ce travail.

Concernant le grand cycle, il fait référence aux propos de Monsieur LEVEUGLE qui évoquait l'Ukraine et le dérèglement climatique. Il est clair qu'il va falloir faire face à des situations ingérables et dont les conséquences sont incalculables. Et ce, pour le monde agricole, que ce soit avec la question des engrais, des produits phytosanitaires ou même l'accès à l'eau. Il rappelle que le premier acte de guerre russe envers l'Ukraine a été de démolir un barrage. Un symbole qui montre combien l'eau est au cœur de la bataille.

Il souhaite terminer en ajoutant que chacun est devant une responsabilité majeure. Dans le texte présenté, il est expliqué la nécessité de passer des ORQUE aux CARE. Nécessité induite par le besoin de rendre plus opérationnelle l'attention portée aux territoires. Il a entendu les deux remarques de Monsieur LEVEUGLE. Au lieu de dire « limiter », il préconise de dire « encadrer » dans le cadre des PTGE. De cette façon, il est possible d'avoir un regard global où les agriculteurs sont présents.

M. VATIN précise au sujet de la disposition B2.3 qu'il y a eu un travail important l'année dernière suite aux assises de l'eau organisées dans le cadre du Varenne agricole de l'eau. Même s'il n'est pas possible de s'en inspirer directement, car cela intervient après la consultation, il confirme en revanche, que des remarques émises sur ces sujets pendant la consultation ne posent pas de problème.

Il évoque la disposition A7.3 pour rappeler à nouveau que le quantitatif qui reste à décliner territoire par territoire se fera dans le cadre des conclusions données par le Premier ministre au

mois de janvier, sur le Varenne de l'eau qui indiquent que tout cela doit s'inscrire dans des projets de territoire pour la gestion de l'eau et qu'une nouvelle instruction serait donnée aux préfets pour plus de pouvoir lorsque des PTGE sont bloqués ou traînent. Il propose ainsi de dire que tout sera fait dans la disposition B2.3 dans le cadre des instructions du gouvernement, sans mentionner précisément l'une ou l'autre.

M. FLAJOLET suggère avec humour de ne pas s'arrêter au Varenne I, le Varenne II devant bientôt commencer. Il propose de retenir globalement les instructions gouvernementales.

M. LENGLET souhaite apporter une précision. Contrairement à ce qui a été dit précédemment, lors de la consultation du Bassin de la Somme, l'ensemble des collectivités comme les agglomérations membres de l'EPTB Somme-AMEVA, c'est-à-dire toutes, ont participé aux débats.

Il poursuit en précisant qu'elles ont donné leur avis suivi d'un vote en séance. C'est ce qui a été communiqué.

M. FLAJOLET prend note de la précision apportée et remercie la Somme pour sa contribution. Précision qu'il juge importante pour que chacun s'identifie et parle d'une seule voix. Il remercie également les deux présidents qui se sont exprimés et qui montrent que le travail effectué est un travail indispensable qu'il faut poursuivre. Le poursuivre dans la communication, dans l'échange, dans la prise de conscience. Avant de passer au vote, il souhaite donner la parole à Monsieur le Préfet.

M. le PREFET et Président du Conseil d'Administration, remercie Monsieur FLAJOLET et s'excuse pour son retard en séance.

Il revient sur la question des plafonds mordants, une question lancinante depuis sa prise de fonction. Il souhaite rappeler plusieurs éléments et rendre compte des démarches qu'il a effectuées récemment sans toutefois pouvoir en garantir le résultat. Il comprend que le plafond mordant, par sa seule expression visuelle pour le moins désagréable, suscite beaucoup de débats.

Il rappelle son engagement pour que la *morsure* ne compromette pas le grand cycle de l'eau. En particulier les actions à mettre en place sur les milieux et zones humides sans pour autant trop prélever sur le petit cycle. Néanmoins, il souligne que ce n'est pas un jeu de rôle pour Bercy que de mettre - un peu - sous tension financièrement. Comme représentant de chacun des ministres du gouvernement, il souhaite préciser que ce n'est pas de gaîté de cœur que l'Administration de Bercy le fait. Ensuite, que ces mesures sont validées par la représentation nationale. Enfin, à l'adresse de ceux qui sont nés après 1976, il observe qu'aucun budget en équilibre a été voté.

Une nouvelle fois, il souligne que dans ce type de mesure, ce n'est pas le principe qui est gênant, mais le fait qu'il soit aveugle. En effet, sur le principe, que la représentation nationale qui vote la loi de finances mette les secteurs sous tension relève pour lui de la bonne gestion. Chacun est le serviteur de la loi. Une fois votée, elle doit être mise en œuvre. En revanche, ce qui est gênant dans le plafond mordant, ce n'est pas d'être mordant, mais c'est de ne pas tenir compte des spécificités. C'est un plafond iso-réparti sur les bassins alors que pour certains d'entre eux, la quête est plus longue. C'est l'objet de la réunion qu'il a tenue avec l'aide de Monsieur VATIN, auprès d'une ancienne Directrice Générale d'Agence de l'Eau qu'il connaît depuis longtemps. Elle est aujourd'hui directrice de cabinet d'un ministre avec à ses côtés un ancien de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Il lui a expliqué qu'il n'y a pas une contestation de la contrainte globale, mais que le Bassin Artois-Picardie a une histoire. C'est un palimpseste avec des cicatrices qui a rendu beaucoup de services à la France. Il est nécessaire de tenir compte de cet héritage et le gérer différemment que dans d'autres régions.

Il note que la force des préfets est d'avoir « bourlingué » et confie qu'il n'aurait sans doute pas tenu le même langage dans tous les bassins. Même si c'est la première fois qu'il occupe les fonctions de préfet coordonnateur de bassin, il a déjà plaidé des dossiers comme préfet de département. Il reconnaît ne jamais l'avoir fait avec autant de conviction que la semaine précédente. Quant au résultat, il ne le connaît pas. Il lui sera transmis probablement sous une dizaine de jours. Il est normal à ses yeux que les administrations centrales parisiennes réfléchissent et fassent leurs calculs. En effet, ce qui sera éventuellement donné au bassin Artois-Picardie, sera pris quelque part. Il faut l'expliquer. Il parle sous le contrôle de Monsieur VATIN, et préfère être pessimiste. Toutefois, il insiste sur le fait que tout ce qui pouvait être dit sur la particularité de ce bassin a été dit. Il indique que l'Agence de l'Eau a la chance d'avoir comme Directeur Général Monsieur VATIN qui connaît bien les rouages. Rouages auxquels s'ajoute la chance des nouveaux, la sienne, qui le fait avancer franchement.

Au-delà de redire que le dossier a été défendu, il souhaitait faire ce rappel sur les plafonds mordants qui deviennent une sorte de fil d'Ariane des débats. Il demande de ne pas en vouloir à Bercy qui est dans son rôle. Pour preuve, l'absence de budget à équilibre depuis 1976 voté par la représentation nationale. Cette mission se respecte et il ne serait pas un préfet s'il ne le disait pas. En revanche, le caractère d'iso-répartition mérite d'être discuté et il l'a été avec vigueur. Ce qu'il dit devant cette assemblée, il le dit de la même façon à Paris. Ensuite, la façon dont la somme obtenue sera affectée fera l'objet d'une future discussion. Néanmoins, il lui semble que le grand cycle et la protection de la ressource, lui paraissent être la zone où il est nécessaire d'investir. C'est ce qu'il a non pas promis, mais illustré.

M. FLAJOLET propose de déguster cette espérance d'un plafond moins mordant pour l'Agence que pour d'autres.

Il invite au vote à main levée.

Le SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) est adopté selon le décompte de voix suivant :

Membres inscrits : 79, Membres présents : 46, Mandats : 16, Votants : 62, Pour : 59, Abstentions : 2 (M. HAUSSOULIER (mandat à M. DEFLESSELLE) et Mme SPADAVECCHIA), Contre : 1 (M. DEFLESSELLE), Suffrages exprimés : 60

En Considérant les débats du Comité de Bassin, réuni en séance du 15 mars 2022, actant l'évolution de la rédaction des dispositions A7.3 et B2.3 du projet de SDAGE proposée au point 3.1 de l'ordre du jour du Comité de Bassin

c.f. Délibération n°22-B-005 amendée en ce sens et annexe au procès-verbal

« ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) DES PARTIES FRANÇAISES ESCAUT ET MEUSE (PARTIE SAMBRE) »

3.2 – AVIS SUR LE PROGRAMME DE MESURES

M. VATIN explique que le Programme de Mesures piloté par la DREAL définit ce qui va être entrepris pour réussir les objectifs du SDAGE. Il s'agit de mesures et moyens financiers. À noter qu'il est également question de moyens financiers autres que ceux de l'agence.

Monsieur PREVOST *présente le Programme de Mesures 2022-2027 en référence au dossier et au diaporama de séance.*

M. FLAJOLET souligne que le Programme de Mesures est un appel à la collaboration directe des institutions. Le Programme de Mesures demande de l'argent, l'agence en dispose d'un peu, mais demande à tous ses partenaires, collectivités territoriales dans leur ensemble, Conseils Départementaux, Conseil Régional, d'être ensemble. Les enjeux sont, en effet, tellement importants qu'il n'est pas possible que chacun reste dans son silo.

Il ajoute que tous les partenariats avec le monde associatif, économique, agricole, doivent être renforcés y compris avec les autres éléments de l'institution d'État que sont la DREAL, VNF, etc.., chacun avec son domaine de compétence. C'est à ses yeux la seule façon d'y arriver.

Remarques et Débats :

Mme MAMETZ indique que pour avoir participé à l'ensemble des travaux des Assises de l'Eau, l'ensemble des ateliers au titre du Comité National de l'Eau, il a beaucoup été question des fonds européens. Pour les fonds européens, elle précise que sont les régions qui sont les autorités organisatrices sur leur répartition. Or, elle a remarqué avec certains de ses collègues que les régions ne s'étaient pas emparées, en particulier, des lignes budgétaires réservées à l'eau notamment dans le cadre d'adaptation au changement climatique. Elle constate que globalement, ces financements « eau » n'étaient pas accessibles au niveau français, d'où la création d'un certain nombre de motions. Elle souhaite profiter de la présence à ses côtés de deux représentants de la Région et du rappel par Monsieur FLAJOLET que, sans argent, il sera difficile d'atteindre les objectifs, pour réinterroger la Région sur la disponibilité de ces lignes budgétaires spécifiques « eau et adaptation au changement climatique ». Elle demande s'il y a eu des avancées ou non, mais elle est convaincue que c'est non.

M. FLAJOLET demande si un des deux représentants de la région peut répondre à Madame MAMETZ.

M. TACCOEN précise qu'il ne va pas répondre au nom de son Président de Région, mais il souligne que s'il a choisi de rejoindre l'Agence de l'Eau, c'est avec l'idée d'aider à mettre en place la politique de l'Agence avec la Région, comprendre aussi son fonctionnement qui est loin d'être évident. Sa présence prouve que la Région a vraiment envie de se rapprocher de l'Agence de l'Eau. Il conclut en soulignant que le problème de l'eau concerne tout le monde, que l'eau, c'est tout simplement la vie. Pour preuve, le chiffre de 75 % des zones humides qui ont disparu depuis un siècle. C'est en réalité moins d'un siècle et cela s'accélère encore.

M. FLAJOLET remercie Monsieur TACCOEN pour ces paroles qui font prendre conscience qu'effectivement l'argent est rare, mais que ce n'est pas cependant un bureau self-service. Il est nécessaire que les projets soient cohérents et répondent aux schémas de l'agence, aux SAGE, aux CARE. Il rappelle la chance du territoire d'avoir connu les ORQUE et celle d'avoir eu des services qui les ont analysés et des propositions de perspectives structurantes. C'est à ses yeux le point important. Il redit la nécessité d'avancer dans la totalité des opérations. Il remercie

Monsieur TACCOEN de la porte ouverte de principe. Il indique être à disposition pour une réunion partenariale, ne serait-ce que pour constater un désaccord ou au contraire voir qu'il est possible de faire des choses ensemble.

M. HUGENTOBLER, représentant l'association Picardie Nature, confie sa satisfaction de voir un budget en hausse. Il souligne également les avancées concernant la gouvernance de la biodiversité en ne désespérant pas d'arriver un jour au stade d'une agence régionale de la biodiversité. L'enjeu est pour lui la simplification administrative, car en tant qu'acteur associatif, il est confronté à des difficultés de fonctionnement, des appels à projets qui percutent le monde associatif et les bénévoles. Il souligne à quel point il est difficile de valoriser le travail de bénévolat. Il indique que 80 % des données naturalistes de la base de données de son association sont issues des bénévoles. Il rappelle que ces données sont fondamentales pour la connaissance et la protection de la biodiversité sur tous les territoires, de Picardie ou d'ailleurs.

Il évoque également les difficultés auxquelles il est confronté concernant les critères qui, entre le dépôt des dossiers et la demande des justificatifs, deux ou trois ans après, compliquent la vie. S'ajoutent les questions de trésorerie auprès des banques. Une problématique que connaissent beaucoup d'associations. La question est de savoir comment, sur des petits budgets à l'échelle de l'agence qui sont de l'ordre de 30 à 50 000 €, il est possible de simplifier la gestion de ces dossiers. Il est conscient du devoir d'exigence concernant l'argent public. En revanche, il témoigne de la rapidité avec laquelle 60 à 70 % des subventions ont été versées pendant la crise COVID. Une période paradoxalement facilitatrice en matière de trésorerie. Le retour à la normale est un retour à une complexification du fonctionnement, du travail sur le terrain pour la protection et la connaissance de la ressource en eau. Il salue le supplément d'argent, mais propose aussi d'être efficient dans son usage.

M. FLAJOLET remercie pour ces remarques et indique que ce point sera abordé avec les services. Il observe la difficulté à gérer les crédits européens dont peut témoigner la Région avec quelquefois des « *retours de bâton* » deux ou trois ans après. Il reconnaît que ce n'est pas simple. Il s'engage à regarder au niveau de l'agence s'il est possible de simplifier, fluidifier pour permettre aux associations de répondre présentes sans avoir de préoccupations matérielles importantes.

M. VATIN note que la nouveauté de l'attelage SDAGE- Programme de Mesures, est le travail effectué avec la DREAL pour vraiment cibler les aides et les mesures, masse d'eau par masse d'eau, afin d'atteindre les objectifs fixés. C'est le challenge des six prochaines années de faire matcher le plus possible les orientations du SDAGE, le Programme d'Intervention et plus largement les Programmes de Mesures.

Il se réjouit des budgets supplémentaires alloués et espère qu'il y aura le déplafonnement attendu au vu des énormes enjeux.

***M. Le Préfet devant s'absenter, M. FLAJOLET** le remercie au nom des équipes de l'agence pour la parole donnée qui s'est traduite en engagements tenus. Engagements importants pour l'agence.*

Mme BARDY souhaite faire une remarque concernant le Programme de Mesures du nouveau SDAGE. Elle observe qu'il est certes en augmentation, mais pas de manière importante, alors qu'il y a deux fois plus de masses d'eau à faire passer en bon état dans les six années à venir. Elle attire l'attention sur ce qui apparaît comme un paradoxe en rappelant que cela ne repose que sur la mobilisation des collectivités locales, des associations, des agriculteurs, des industriels, etc. Cela veut dire que le vote du Programme de Mesures signifie le vote du Programme de Mesures collectif. C'est l'engagement de tous. Certes, il y a un peu plus d'argent,

mais avec seulement 150 M€ supplémentaires annuels, par rapport au SDAGE précédent, il va falloir faire deux fois plus. Elle souligne que le travail effectué masse d'eau par masse d'eau apporte la conviction qu'il est possible d'y arriver, mais sous condition non pas de budget, mais de mobilisation. Elle tient à appuyer sur ce point car, dans les programmes précédents, les budgets sont votés pour, in fine, s'apercevoir que l'argent prévu n'a pas été utilisé. Le vote est donc à ses yeux très engageant pour l'ensemble des acteurs du bassin Artois-Picardie.

M. VATIN rebondit sur les propos de Madame BARDY en faisant le lien avec ceux de Monsieur LENGLET précédemment. Il relève que tout cela doit entrer dans un projet de territoire pour l'eau. La déclinaison du SDAGE et du Programme de Mesures doit se faire dans un projet de territoire qui intègre les orientations d'aménagement, de développement, de protection de la ressource avec les SCoT, PLU, PLUi qui existent dans chacun des territoires.

M. FLAJOLET invite au vote.

Le PROGRAMME PLURIANNUEL DE MESURES

est adopté à l'unanimité

c.f. Délibération n°22-B-006

« AVIS SUR LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE MESURES 2022-2027 DES PARTIES FRANÇAISES ESCAUT ET MEUSE (PARTIE SAMBRE) »

POINTS D'INFORMATION

4 – ETAT D'AVANCEMENT DES SAGE DU BASSIN ARTOIS PICARDIE

M. VATIN souligne l'importance de communiquer régulièrement en Comité de Bassin sur des points d'actualité notamment sur le sujet de l'animation des SAGE.

Monsieur DOLLET *présente l'état d'avancement des SAGE du bassin Artois Picardie en référence au dossier et au diaporama de séance.*

Pas de remarque.

5 – LA POLITIQUE JEUNESSE

M. VATIN souligne l'importance de la politique jeunesse en rappelant que le bassin Artois-Picardie est le seul à avoir un Parlement des Jeunes pour l'Eau. Il précise également que le plus jeune des administrateurs, présent en Comité de Bassin, est Alexandre LEDOYEN âgé de 19

ans. Enfin, il rappelle également le travail effectué en lien avec le Parlement Mondial des Jeunes pour l'Eau.

Madame MATYKOWSKI et Madame DERICQ *présentent la politique jeunesse en référence au dossier et au diaporama de séance.*

Pas de remarque.

6 – FORUM MONDIAL DE L'EAU A DAKAR (21 - 26 MARS 2022) ET ZOOM SUR LA POLITIQUE ACTION INTERNATIONALE

Madame MATYKOWSKI *présente le Forum Mondial de l'Eau à Dakar (21 - 26 mars 2022) et le zoom sur la politique action internationale en référence au dossier et au diaporama de séance.*

Pas de remarque.

7 – PROJET DE PROCES-VERBAL COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION DU 04 FEVRIER 2022

M. VATIN précise ce point concerne le projet de procès-verbal de la dernière CPMNP du 4 février 2022 et dont a parlé Monsieur LENGLET. Elle balayait les trois dernières dispositions : continuité, milieux aquatiques et biodiversité. Il sera voté ultérieurement.

Intervention de Monsieur LEDOYEN

M. LEDOYEN fait part de son plaisir d'intervenir pour la première fois en présentiel devant les membres du Comité et les tenir informé de l'avancée de la politique Jeunesse et de l'inclusivité démocratique. Il remercie Madame MATYKOWSKI et Madame DERICQ de leur engagement essentiel pour rendre possible l'administration durable et solidaire de l'eau en tant que bien fondamental.

Dans le cadre du Forum Mondial de l'Eau qui se tiendra à Dakar en mars, il animera, le jeudi 24 mars, une conférence intitulée « plan d'urgence, démocratie inclusive et éducation aux enjeux liés à l'eau ». Il en expose les grandes lignes.

L'élaboration de ce plan d'urgence sera le fruit d'une réflexion collective portée à l'international par des jeunes engagés, réunis en tant que membres du Parlement Mondial des Jeunes pour l'Eau. Ils présenteront les grands principes devant fonder cette démocratie durable et solidaire répondant clairement à la thématique d'actualité « eau et paix » de cette rencontre internationale. Ils sont convaincus qu'un tel plan d'urgence, si les pouvoirs décisionnels se le réapproprient, marquera une étape clé pour renouveler les usages en tant que bâtisseurs et habitants d'un monde partagé. Le plan d'urgence déclinera ensuite des propositions concrètes de cas par cas. Chaque participant se saisira des problématiques de son bassin d'origine en posant des enjeux et en avançant des solutions. L'exemple du Parlement des Jeunes pour l'Eau est exceptionnel. Il

est l'exemple le plus clair et le plus légitime pour conduire une politique jeunesse dans d'autres bassins français voire européens ou internationaux. Il est nécessaire de reconnaître aux jeunes une légitimité à conduire, à prendre part à leur propre destin collectif en prenant aujourd'hui les décisions qui feront le monde de demain.

Une fois le plan d'urgence rédigé, il sera inscrit formellement dans la charte du Parlement Mondial des Jeunes pour l'Eau et un comité spécial sera organisé afin de s'assurer de sa diffusion, de son suivi et de son évaluation à l'aide d'indicateurs. Néanmoins, l'efficacité de telles ambitions ne peut se faire qu'avec le soutien de tous et la mise en œuvre d'une volonté collective infaillible. Il souligne la responsabilité des membres du Comité de Bassin dont il fait partie à l'égard des jeunes et de leur vie présente. Ils doivent porter le combat de leur inclusivité et d'une durabilité globale. Il rappelle que le Comité a été à l'avant-garde sur cette thématique. Il doit le demeurer et insuffler de tels changements ailleurs par son expérience avisée.

Au retour en France, un groupe de travail sera mis en place au sein du Comité de Bassin. Il sera chargé d'un plan pilote en vue d'une déclinaison nationale au sein des autres bassins. Il invite toutes et tous à rejoindre cet élan et lui apporter l'intelligence et l'ampleur qui lui sont nécessaires. Il s'adresse tout particulièrement à Monsieur le Représentant de l'Éducation Nationale présent pour approfondir la synergie entre administration de bassin et éducation en vue de préparer l'éveil collectif unanime qui métamorphosera nos comportements et fera l'éco-démocratie de demain. Il s'adresse également à Monsieur le Sénateur Rémi CARDON, benjamin de la République au Palais du Luxembourg, qui porte, il le sait, l'ambition du renouvellement politique par et pour les générations dont il porte la parole.

Enfin, il mentionne l'organisation, avant l'été, d'un séminaire interbassin afin d'inaugurer le plan pilote et le livre blanc de la jeunesse pour l'eau. Il souligne la nécessité que la jeunesse, l'inclusivité, la durabilité et la solidarité animent les institutions et en premier lieu, les institutions de bassin. Il conclut en répétant combien la jeunesse a besoin du soutien de chacun des membres de ce Comité. Il invite à prendre connaissance du feuillet disponible intitulé *l'urgence, l'eau et le présent*.

M. FLAJOLET remercie Monsieur LEDOYEN pour ses paroles et son message. Il ajoute que la présence de l'agence et des membres du Comité de Bassin à Dakar n'est pas anecdotique. Elle est importante parce qu'elle est interbassin, internationale et parce que l'eau est la thématique mondiale qui mérite toute l'attention.
Il ajoute que le 22 mars se déroulera la première session de l'Académie de l'Eau Artois-Picardie qui se déroulera sur le site d'Arkéos à Douai avec, comme grand témoin, Jean-Louis Etienne. Il invite chacun à venir.
Il revient sur les propos de Monsieur LEDOYEN en rappelant qu'il était intervenu une quinzaine de jours auparavant au FOREDD où l'Éducation Nationale avait organisé un colloque intéressant dont les thématiques sont sous les feux de l'actualité.

Enfin, il propose à Monsieur CARDON un échange sur la sensibilisation des sénateurs et peut-être celle des députés pour un éventuel contournement du plafond mordant pour la prochaine assemblée qui doit se réunir au mois de juin.

M. VATIN souhaite remercier l'instance d'aujourd'hui, le Comité de Bassin plus largement pour tous les travaux menés depuis quatre ans. Il souligne que le SDAGE a été voté avec plus de 98% d'avis favorables, ce qui est un excellent résultat à ses yeux. Il souhaite également remercier Monsieur FLAJOLET soulignant combien il est heureux de travailler avec lui. Son inspiration, sa vision sur le long terme est essentielle à la question de l'eau dans le bassin et des enjeux qui sont extrêmement forts. Il souhaite également remercier les Présidents des instances qui font un gros travail avec l'agence. Remercier les pilotes des différents collèges, les

administrateurs en général, les équipes de l'Agence qui ont fourni un travail énorme pour ce SDAGE en particulier l'équipe planification. Il demande également des applaudissements pour Monsieur EUVERTE qui a été la cheville ouvrière et a permis d'arriver à une telle qualité de production. Il remercie les services de l'État et en particulier la DREAL, Madame BARDY et Monsieur PREVOST et toutes leurs équipes pour le travail essentiel de collaboration qui s'est installé au fil des mois et des années.

M. FLAJOLET remercie à son tour Monsieur VATIN pour son action ainsi que les membres du Comité de Bassin. Il clôt la séance à 12h14.

LE PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN	LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN
André FLAJOLET	Thierry VATIN

Publié le

11 OCT. 2022

Sur le site internet de l'Agence

ANNEXE

Evolution de la rédaction des dispositions A7.3 et B2.3 du projet de SDAGE proposée au point 3.1 de l'ordre du jour du Comité de Bassin

Disposition A-7.3 ( ) : Encadrer les créations ou extensions de plans d'eau

Dans le cadre des autorisations et déclarations au titre de la loi sur l'eau relatives aux créations et extensions de plans d'eau, l'Autorité administrative* préserve :

- l'espace de bon fonctionnement* des cours d'eau*, en priorité sur ceux en première catégorie piscicole, ou si cet espace n'est pas défini, le lit majeur* ;
- les espaces naturels protégés et dans les zones d'intérêt écologique reconnu (ZNIEFF, Natura2000, réserves naturelles, sites classés, sites inscrits, arrêté de biotope, zones Ramsar, zones acquises par le conservatoire du littoral, zones définies dans les chartes des parcs naturels régionaux, ...), si la création ou l'extension de plans d'eau est susceptible de mettre en péril les habitats naturels spécifiques à l'origine de leur identification ;
- des conséquences néfastes, les cours d'eau* ou la nappe (impact hydrologique, écologique ou chimique).

Outre le respect de ces conditions, l'Autorité administrative* veille à ~~limiter~~ **encadrer** la création et l'extension de plans d'eau en tête de bassin versant des cours d'eau*, **notamment dans le cadre de démarches de type projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)**.

Les plans d'eau récréatifs ou d'agrément sont particulièrement concernés par la présente disposition.

L'Autorité administrative* veille à informer les permissionnaires de leurs obligations vis-à-vis de l'entretien et des vidanges des plans d'eau.

Les opérations de restauration des milieux aquatiques* et de la continuité écologique*, les zones d'expansion de crues et les bassins de stockage à usage de lutte contre les incendies ou de gestion des eaux pluviales ne sont pas concernés par la présente disposition.

Disposition B-2.3 ( ) : Définir un volume disponible*

Les SAGE sont invités à définir leurs volumes disponibles* par sous bassin et proposer une répartition par usages. Si le volume disponible* est inférieur ou proche des besoins du territoire à court ou moyen terme, et *a minima* pour les territoires identifiés en tension quantitative à l'issue de l'étude sur la vulnérabilité quantitative de la ressource en eau sur le bassin Artois-Picardie (cf. carte 16 «Territoires en tension quantitative à court, moyen ou long terme», partie 1.3 – Objectifs, Livret 4 - Annexes), les CLE des SAGE engagent la démarche suivante avant l'échéance du présent SDAGE :

- mise en place d'une structure de concertation entre les différents acteurs et usagers concernés ;
- réalisation d'un diagnostic ;
- élaboration concertée et partagée d'un plan d'actions et de règles de gestion des prélèvements.

Cette démarche peut être réalisée ~~dans le cadre d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)~~ conformément ~~à l'~~**aux** instructions gouvernementales ~~du 7 mai 2019~~.